# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 256 27 mai 1997

# SOMMAIRE

Algerick S.A., Luxembourg page	12247	DB-Tabrid S.A., Luxembourg	12268
Arbeco S.A., Luxembourg	12249	Decker Participations, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	
Argane S.A., Luxembourg		12267,	12268
Arras Holding S.A., Luxembourg	12252	Dinvest S.A., Luxembourg	12270
Arrow Electronics Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	12250	Domeux Holding S.A., Luxembourg Economat Nouvelle Boucherie, S.à r.l., Luxem-	12271
Association des Seniors Golfeurs du Grand-Duché		bourg 12278,	12279
de Luxembourg, A.s.b.l., Senningerberg		E.I.E.C. S.A., Emesco Industrial Equity Company	
Autolux-Europcar, S.à r.l., Luxembourg	12252	S.A., Luxembourg	
Autopoint International S.A., Luxembourg		Elati Holding S.A., Luxembourg 12277,	12278
Aveirense Fruits, S.à r.l., Larochette		<b>Elifin S.A., Luxembourg 12271,</b>	12276
Azzurri Internazionale S.A., Luxembourg		Elitek S.A., Luxembourg	
Bahlsen, GmbH, Luxembourg		Emmerich Transporte S.A., Wecker	12270
Barlep S.A.H., Luxembourg		Endeco S.A., Remich	
Batelec S.A., Foetz		ESO Financing Holding S.A., Luxembourg 12279,	12280
Baticlos S.A., Steinfort	12254	Espirito Santo BP Invest S.A., Luxembourg	
Bayard International Management (Luxembourg)		Ets Roderes, S.à r.l., Schifflange	
S.A., Luxembourg	12257	Eurholding S.A., Luxembourg	12282
Bayard International Trust Services (Luxembourg)	40000	Eurilux S.A., Luxembourg	
S.A., Luxembourg		European Multi Index Fund, Sicav, Luxbg 12284,	
B.C.P., Brussels City Properties S.A., Luxembourg		Europe Building Invest S.A., Luxembourg	
Berolux S.A., Luxembourg		Everest Fund, Sicav, Luxembourg 12282,	
Cameron Balloons Luxembourg, S.à r.l., Junglinster		Exclusive Finance S.A., Luxembourg	
Carometal International, S.à r.l., Luxembourg		Executive Hotels Aérogolf, S.à r.l., Höhenhof/	
C.B. Constructions S.A., Esch-sur-Alzette		Niederanven 12283,	12284
Charly's Peinture, S.à r.l., Luxembourg		Expansia Europa S.A., Luxembourg	
Chimindu S.A., Luxembourg	12260	FAB, S.à r.l., Luxembourg 12285,	
Christian Holding (Luxembourg) S.A., Luxembg		FB Chaussures, S.à r.l., Luxembourg	
Cinquantenaire S.A., Luxembourg 12260,		F.H.F., Fit, Health & Fun S.A., Luxembourg	
Clavita S.A., Luxembourg	12263	Fibeto S.A., Luxembourg 12286,	
CLR Select Financial Fund, CLR Select Equity		Fiduciaire du Val Fleuri, S.à r.l., Luxembourg	
Derivatives Fund, Sicay, Luxembourg	12261		12200
COFILUX, Compagnie Financière Luxembour- geoise d'Investissement et de Participation S.A.,		FIGECO, Société Financière de Gérance et Placement S.A., Luxembourg	12281
Luxembourg	12265	Fimim Co S.A., Luxembourg	12288
Compagnie de Nobressart S.A., Luxembourg		Financière V.P.I. S.A., Luxembourg	12288
Compagnie Financière Immobilière Hôtelière S.A.,		Finanzplan International S.A., Machtum	
Luxembourg	12264	F.IN.CO, S.à r.l., Financial International Company,	
Compcom, S.à r.l., Schifflange		S.à r.l., Luxembourg	12287
Compu-Line, S.à r.l., Ernzen 12263,		Flamar S.A., Luxembourg	
Continental Investissement, S.à r.l., Luxbg 12265,		Great Eastern Holdings S.A., Luxembourg	
Cromwell Holding S.A., Luxembourg		Happy Sun Solarium, S.à r.l., Ettelbruck	
Crossroads Property Investors S.A., Luxembourg		Virtual Network S.A., Luxembourg	
Day Dream S.A., Luxembourg 12269,		Votus Shipping International S.A., Luxembourg	

#### VIRTUAL NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Monsieur Yves Piron, employé privé, demeurant à L-1452 Luxembourg, 36, rue Théodore Eberhard, agissant en nom personnel et au nom et pour le compte de:

- Monsieur Alexandre Bisdorff, neurologue, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.
- Monsieur Marc Cigrang, administrateur de données, demeurant à L-7624 Larochette, en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

### Titre Ier .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VIRTUAL NETWORK S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, environnemental ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet:
- A) L'assistance, le conseil et la prestation de travaux pour la conception, le développement et la gestion de systèmes d'information à l'aide des technologies actuelles de l'information dans tout domaine de la gestion et de l'assistance à la décision et ceci sur le plan informationnel, le plan organisationnel et technologique.
- B) La commercialisation de produits et de services en matière de communications, y compris les communications par voix et de données, d'autres services à valeur ajoutée et de systèmes de vente dans le secteur des télécommunications, le routage d'informations, de produits et services, ainsi que l'hébergement de sociétés sur support informatique.
- C) Le commerce en gros et en détail, le transport, l'importation et l'exportation de tous produits, équipements et instruments, tant au pays qu'à l'étranger, ayant trait aux activités mentionnées sub A) et B).
  - D) La vente de produits et services sur support informatique.
  - E) L'exercice de toutes activités de toute nature qui directement ou indirectement favorisent son objet.

En général, la société pourra faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

# Titre II.- Capital, Actions

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à un millon deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.
- Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7.** En cas d'augmentation de capital par apports nouveaux, le droit de souscrire des actions nouvelles appartiendra aux seuls titulaires d'actions de capital au prorata de leurs parts dans le capital social.

Les actions nouvelles qui ne seraient pas souscrites par les anciens actionnaires en vertu de leur droit de préférence, seront offertes aux actionnaires qui ont usé de ce droit, avant d'être offertes à des tiers.

Nonobstant les alinéas qui précèdent, l'assemblée générale, délibérant comme en matière de modification aux statuts, peut décider que tout ou partie des actions à émettre en rémunération d'apports nouveaux ne sera pas offert par préférence aux actionnaires anciens.

## Titre III.- Administrations

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- **Art. 10.** Le conseil d'adminstration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- **Art. 11.** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 12 des présents statuts.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration établit son règlement intérieur qui fixe les attributions et les rétributions de ses membres ou de tierces personnes.

**Art. 13.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, réprésentés par son président ou par un administrateur délégué à ces fins.

#### Titre IV.- Surveillance

**Art. 14.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leurs fonctions qui ne pourra pas excéder six ans.

### Titre V.- Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin à onze heures et pour la première fois en 1998. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Chaque action donne droit à une voix.

# Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 16. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

## Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

# Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le 1er janvier 1997 et se terminera le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale ordinaire se réunira mardi le 21 juin 1998.

# Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1	1) Monsieur Alexandre Bisdorff, préqualifié, trois cent soixante-quinze actions	375
2	2) Monsier Marc Cigrang, préqualifié, quatre cent cinquante actions	450
3	B) Monsieur Yves Piron, préqualifié, quatre cent vingt-cinq actions	425
т	Total: millo doux cont cinquanto actions	1 250

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi luxembourgeois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

# Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Alexandre Bisdorff, préqualifié;
- b) Monsieur Marc Cigrang, préqualifié, administrateur-délégué;
- c) Monsieur Yves Piron, préqualifié, président.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

#### Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 1997:

DEBELUX AUDIT, 3, rue Nic. Welter, L-2740 Luxembourg.

#### Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire, la présente minute.

Signé: Y. Piron, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 1997, vol. 830, fol. 56, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 février 1997.

G. d'Huart.

(06840/207/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# ASSOCIATION DES SENIORS GOLFEURS DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Senningerberg.

## **STATUTS**

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur Rainer R. Bühler, conseiller juridique, 19, Bei der Aarnescht, L-6969 Oberanven, de nationalité allemande;
- 2) Monsieur Gerret Schaaphok, administrateur-délégué en retraite, 80, boulevard Napoléon ler, L-2210 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
- 3) Monsieur Pierre Sevenig, ingénieur commercial, 12, rue Nic. Margue, L-2176 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
- 4) Monsieur Guillaume Welbes, pilote en retraite, 19, rue de Schoenberg, L-8283 Kehlen, de nationalité luxembourgeoise.

Il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

#### Chapitre Ier .- Dénomination, Siège, Objet social, Durée

**Art. 1**er. L'association est dénommée ASSOCIATION DES SENIORS GOLFEURS DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

- Art. 2. Le siège social de l'association est établi au clubhouse du Golf-Club Grand-Ducal, Senningerberg, dans la commune de Niederanyen.
  - Art. 3. L'association a pour objet principal, en dehors de tout but de lucre, la poursuite des buts suivants:
- a) le rassemblement des seniors golfeurs du Grand-Duché de Luxembourg et la promotion de l'amitié et de l'entente sportive;
  - b) l'organisation des compétitions et championnats;
  - c) l'organisation et la participation aux rencontres internationales; et
  - d) l'entretien des relations avec des associations étrangères de seniors golfeurs.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales et internationales ayant un objet identique au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion du sport de golf.

Elle peut recevoir des subsides ou des dons.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

# Chapitre II.- Composition de l'association, Cotisations

- Art. 5. Le nombre des membres est illimité et au minimum 10. Toutefois, le Conseil d'administration peut toujours, à n'importe quel moment, suspendre, jusqu'à nouvel ordre, l'admission de nouveaux membres. Il ne comprend pas les membres d'honneur et les membres donateurs. Sont admissibles comme membres toutes personnes en manifestant la volonté qui remplissent les conditions suivantes:
  - a) être membre d'un club de golf affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Golf;
  - b) avoir atteint l'âge de 55 ans;
- c) s'engager à se conformer aux présents statuts et aux décisions prises par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale: et
  - d) être parrainé par deux membres de l'association.

Le Conseil d'administration statue sur l'admission des membres postulants. Sa décision qui ne doit pas être motivée est sans recours. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Sont admissibles comme membre d'honneur et membre donateur toutes personnes en manifestant la volonté, agréées par le Conseil d'administration et remplissant les conditions que celui-ci fixera à leur admission. Une carte de membre spéciale peut leur être remise. Néanmoins, les membres d'honneur et les membres donateurs n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres.

Peuvent être nommés membres honoraires par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, toutes personnes qui se sont particulièrement distinguées par leur soutien à l'association dans la réalisation de son objet social. Une carte de membre honoraire leur est remise. Ils exercent les mêmes prérogatives que les membres. Les membres honoraires sont exempts de cotisation.

- Art. 6. La qualité de membre se perd:
- a) par la démission volontaire;
- b) par le refus de payer la cotisation anuelle au début de l'exercice, ou par l'omission de la payer trois mois après qu'elle lui a été réclamée par lettre recommandée; ou
- c) par l'exclusion prononcée sans recours par l'Assemblée générale pour motif grave à la majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents ou représentés, l'intéressé ayant été appelé à fournir ses explications.

Une suspension temporaire d'un membre pour motif grave peut être décidée par le Conseil d'administration à la majorité des deux tiers des administrateurs. Une Assemblée générale sera convoquée dans les plus brefs délais pour statuer sur une éventuelle exclusion de ce membre.

Le membre démissionaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement de sa cotisation.

Art. 7. La cotisation annuelle ne peut pas dépasser le montant de 10.000,- francs.

# Chapitre III.- L'Assemblée générale

- Art. 8. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée générale:
- 1) la modification des statuts;
- 2) la nomination et la revocation des administrateurs;
- 3) l'approbation annuelle des budgets et des comptes;
- 4) la dissolution de l'association;
- 5) l'exclusion d'un membre de l'association;
- 6) la fixation de la cotisation annuelle.
- Art. 9. L'exercice social correspond à l'année du calendrier. L'Assemblée générale se réunit annuellement au mois de janvier aux fins d'approbation du rapport et des comptes de l'exercice écoulé et de l'examen du budget de l'exercice suivant.

Le comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du Conseil d'administration. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux contrôleurs désignés par l'Assemblée générale.

**Art. 10.** En cas de besoin, le Conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le Conseil d'administration, et ce endéans les deux mois, lorsque 1/5 des membres en font la demande.

- Art. 11. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.
- Art. 12. Les membres qui, en application des articles 10 et 11, veulent faire convoquer une assemblée générale extraordinaire ou porter une proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, doivent soumettre au président du Conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une proposition à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du président du Conseil d'administration trente jours avant la date de l'Assemblée générale.
- **Art. 13.** Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents ou représentés marque son accord pour procéder à une vote sur elles. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 8.
- **Art. 14.** Tous les membres doivent être convoqués par écrit quinze jours avant la date de l'Assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.
- Art. 15. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre membre, muni d'une procuration écrite.
- **Art. 16.** Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'Assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi. Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'Assemblée générale.
- Art. 17. Les membres peuvent prendre connaissance des procès-verbaux des Assemblées générales et les tiers peuvent demander des extraits de tous les procès-verbaux relatifs aux points qui les concernent.
- **Art. 18.** L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celleci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée générale réunit les deux tiers des membres. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée générale ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres est présente ou représentée;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée générale que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si dans la seconde assemblée générale les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

#### Chapitre IV.- Conseil d'administration

**Art. 19.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 6 personnes aux moins et 12 au plus, qui doivent être des membres de l'association.

Ceux-ci sont élus par l'Assemblée générale pour un terme qui ne dépasse pas 2 ans jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Pour garantir un roulement, chaque année le mandat d'au moins trois administrateurs expire. Les administrateurs sont revocables à tout moment, par décision de l'Assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance du mandat d'un ou plusieurs administrateurs, les administrateurs restants, pour autant que leur nombre ne soit pas inférieur au nombre minimum indiqué ci-dessus, continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui élu par l'Assemblée générale.

Les administrateurs élus se répartissent entre eux les différentes charges, telles que président, vice-président, trésorier, secrétaire et capitaine.

**Art. 20.** En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs se remplissent par le vice-président, sinon par le plus ancien des administrateurs.

Le Conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs collaborateurs choisis hors de son sein, dont il fixera les attributions et, le cas échéant, la rémunération.

**Art. 21.** Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que c'est nécessaire et au moins six fois par an sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner, même par correspondance (lettre, télégramme ou téléfax), mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du Conseil d'administration, le même administrateur ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues. Pareil mandat n'est valable que pour une réunion.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés.

Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir de voter.

En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises. La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

Art. 22. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association à l'exception de ceux qui sont expréssement réservés à l'Assemblée générale par la loi ou par les statuts.

Dans ce cadre, il peut notamment ester en justice au nom de l'association, représenter celle-ci dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics, acquérir, aliéner, échanger, hypothéquer les biens de l'association, conclure des emprunts, stipuler la clause de la voie parée, donner mainlevée de toutes inscriptions d'office ou autres, avant ou après paiement, conclure des baux de toute durée, pourvoir au placement des fonds disponibles, accepter les dons et legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi, édicter les règlements nécessaires et conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, membres de l'association ou non.

Il admet les nouveaux membres dans les conditions fixées à l'article 5. Il peut également, à toute moment, décider de suspendre jusqu'à nouvel ordre, l'admission de nouveaux membres.

Il soumet annuellement à l'approbation de l'Assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice (Article 13, alinéa 3 de la loi du 21 avril 1928).

Il assure en outre la liaison avec la Fédération Luxembourgeoise du Golf ainsi qu'avec les clubs affiliés à celle-ci.

L'engagement de l'association envers des tiers se fait valablement par la signature conjointe de deux administrateurs Les quittances sont valablement délivrées sous la simple signature de la personne spécialement chargée des encaissements.

# Chapitre V.- Divers

- Art. 23. Dans le cas de dissolution volontaire, l'Assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.
- Art. 24. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association sera affecté à des fins, à désigner par l'Assemblée générale.
- Art. 25. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et, le cas échéant, par le règlement intérieur arrêté par le Conseil d'administration.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06842/000/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### **ALGERICK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 37.372.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

ALGERICK S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(06844/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# ALGERICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 37.372.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 décembre 1996

- le mandat d'Administrateur de Monsieur Carlo Schlesser, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, Howald, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002:
- le mandat de Commissaire de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme établie à Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002;
- Messieurs Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange et Jean-Paul Reiland, employé privé, Bissen sont nommés en tant que nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002, en remplacement de Messieurs Hubert Hansen et Marc Mommaerts qui ne se présentent plus aux suffrages.

Certifié sincère et conforme ALGERICK S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06845/526/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### **VOTUS SHIPPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

## Ont comparu:

- 1) Monsieur Edmond Verschelden, capitaine de navigation, demeurant à Wijnegem (B);
- 2) Monsieur Erik Verstraeten, capitaine de navigation, demeurant à Beveren,
- ici représenté par Monsieur Claessens Alexandre, économiste, demeurant à Londres.

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VOTUS SHIPPING INTERNATIONAL S.A. Cette société aura son siege à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

- **Art. 2.** La société a pour objet le transport fluvial et portuaire de tous types de produits et de matières premières. Elle pourra aussi agir comme agent ou commissionnaire. Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui de nature à favoriser le développement de son entreprise.
- **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par cent (100) actions de douze mille cinq cents francs (12.500,-) francs chacune.

#### Souscription du capital

Les actions ont été libérées jusqu'à concurrence de 40% par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

- Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.
- Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.
- Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.
  - Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans.

Ils sont rééligibles.

- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- **Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.
- **Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 1998.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Edmond Verschelden, préqualifié;
- b) Monsieur Erik Verstraeten, préqualifié;
- c) Monsieur Alexandre Claessens, préqualifié.

Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Edmond Verschelden, préqualifié.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société REITER FRED, avec siège à Luxembourg.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Claessens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997, vol. 830, fol. 49, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 janvier 1997.

G. d'Huart.

(06841/207/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## ARBECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 25.432.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 janvier 1997

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et aux articles 7, 8 et 9 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 48 (quarante-huit) actions rachetables ARBECO S.A. au prix de LUF 167.970,- (cent soixante-sept mille neuf cent soixante-dix francs) par action.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Certifié sincère et conforme

ARBECO S.A.

A. Boonen épouse Misson

Administrateur-Délégué

Présidente du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06847/526/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# BARLEP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels. R. C. Luxembourg B 11.014.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 janvier 1997, que Madame Gerty Thomé-Marter, gérante de société, demeurant à Kayl, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat du commissaire démissionnaire, Monsieur Henri Campill.

Luxembourg, le 14 janvier 1997.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 59, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06860/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### ARGANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme FIDUCIAIRE STEICHEN Signature

(06848/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### ARGANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme FIDUCIAIRE STEICHEN Signature

(06849/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### ARGANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme FIDUCIAIRE STEICHEN Signature

(06850/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# ARROW ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern (Luxembourg); agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé unique:

La société de droit des Etats-Unis d'Amérique ARROW ELECTRONICS, Inc., une société constituée et existante, d'après la loi de l'Etat de New York (USA), ayant son siège social à 25 Hub Drive, Melville, New York 11747 (USA);

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

# Exposé préliminaire

- 1.- Que la mandante, la société ARROW ELECTRONICS, Inc., prédésignée est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée unpersonnelle ARROW ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg), en date du 23 janvier 1997, en voie de formalisation.
- 2.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ARROW ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à GBP 20.000,- (vingt mille livres sterling), divisé en 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune, intégralement libérées.

Ceci exposé, la société ARROW ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, par son représentant susnommé, et représentant comme seul associé l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Cession de parts sociales

La société ARROW ELECTRONICS, Inc., prédésignée, représentée par son mandataire, Monsieur John Seil, ci-avant nommé:

cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à:

La société de droit anglais ARROW ELECTRONICS (UK) LIMÎTED PARTNERSHIP, ayant son siège social à St Martins Business Centre, Cambridge Road, Bedford, MK 42 OLF (Royaume-Uni);

pour laquelle est ici présent, stipule et ce acceptant:

Monsieur Luc Hansen, Master of science in Internationl banking and financial studies, demeurant à Luxembourg; en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

200 (deux cents) parts sociales de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune, soit la totalité de sa participation actuelle dans la société à responsabilité limitée ARROW ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée.

D'un commun accord, le cédant et le cessionnaire, par leurs représentants respectifs susnommés, ont déclaré que la présente cession a pris effet le 24 janvier dernier.

Ensuite Monsieur John Seil, préqualifié et Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen (Luxembourg), lequel dernier est ici représenté par Monsieur John Seil, prénommé;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera également annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

lesquels, agissant en leur qualité de gérants de la société ARROW ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, déclarent accepter la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

## Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, le nouvel associé unique, par son représentant, Monsieur Luc Hansen, susnommé, décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

### Version anglaise:

«Art. 6. The capital of the company is fixed at GBP 20,000.- (twenty thousand British Pounds), divided into 200 (two hundred) shares with a par value of GBP 100.- (one hundred British Pounds) each, fully paid up.

All these shares are owned by the company ARROW ELECTRONICS (UK) LIMITED PARTNERSHIP, having its corporate seat at St Martins Business Centre, Cambridge Road, Bedford, MK 42 OLF (United Kingdom).»

# Version française:

«Art. 6. Le capital social est fixé à GBP 20.000,- (vingt mille livres sterling), représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune, intégralement libérées.

Toutes ces parts sociales appartiennent à la société de droit anglais ARROW ELECTRONICS (UK) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à St Martins Business Centre, Cambridge Road, Bedford, MK 42 OLF (Royaume-Uni).»

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1997, vol. 825, fol. 81, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 février 1997.

J. Elvinger.

(06852/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# CAROMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 54.394.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 16 janvier 1997, que la répartition du capital social de la société s'établit comme suit:

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06875/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### ARRAS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 29.306.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

**ARRAS HOLDING** 

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(06851/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### AUTOLUX-EUROPCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 8.047.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour AUTOLUX-EUROPCAR, S.à r.l. FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(06853/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## AUTOLUX-EUROPCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 8.047.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour AUTOLUX-EUROPCAR, S.à r.l. FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(06854/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### **AUTOPOINT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of AUTOPOINT INTERNATIONAL S.A. (the «Company») was held on 28 November 1996, 14.00 hours at the registered office of the Company, 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Mr Bart J.W. d'Ancona presided at the meeting and Mr Matthijs Bogers was designated as Secretary of the meeting and recorded the minutes thereof.

#### Attendance List

Shareholders	Number of shares	Signature
MARDASSON NOMINEES LIMITED	1	Signatures
BLASCHETTE NOMINEES LIMITED	99	Signatures

Chairman: Mr Bart J.W. d'Ancona Secretary: Mr Matthijs Bogers

The Chairman stated that all issued and outstanding shares being represented, the meeting was duly constitued for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated that having been informed by the Board of Directors of the Company that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders register nor is the board of Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of INFOREX INTERNATIONAL INC. and DATAPOINT INTERNATIONAL INC. as Directors of the Company and to give them full discharge as from the date of this meeting.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to accept the resignation of INCOREX INTERNATIONAL INC. and DATAPOINT INTERNATIONAL INC. as Directors of the Company and to give them full discharge as from the date of this meeting.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint BLASCHETTE NOMINEES LTD. and MARDASSON NOMINEES LTD. as Directors of the Company.

After discussion it was on motion duly made seconded and unanimously carried.

Resolved to appoint MARDASSON NOMINEES LTD. and BLASCHETTE NOMINEES LTD. as Directors of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the dismissal of ERNST & YOUNG as Statutory Auditor of the Company and to give them full discharge as from the date of this meeting.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to accept the dismissal of ERNST & YOUNG as Statutory Auditor of the Company and to give them full discharge as from the date of this meeting.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION LTD. as Statutory Auditor of the Company.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to appoint BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION LTD. as Statutory Auditor of the Company.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

Mr Bart J.W. d'Ancona Mr
Chairman

Mr Matthijs Bogers Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06855/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### AVEIRENSE FRUITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 14, place Bleiche. R. C. Luxembourg B 20.444.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 13 janvier 1997, vol. 122, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVEIRENSE FRUITS, S.à r.l. BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signatures

(06856/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## BATELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BATELEC S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 février 1992, publié au Mémorial C, n° 389 du 9 septembre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Reding, technicien, demeurant à Hovelange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Elisio De Jesus Rodrigues, employé, demeurant à Hussigny.

Monsieur le président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les cent actions d'une valeur nominale de vingt mille (20.000,-) francs, représentant l'intégralité du capital social de la société de deux millions (2.000.000,-) de francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
- 2. Modification afférente de l'article 1er des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le siège de la société est transféré à Foetz.

L'adresse du siège est: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1**er. **Alinéa 2.** Cette société a son siège à Foetz. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. La durée est illimitée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société pour le présent acte, sont estimés à environ quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Reding, J. Quintus, E. De Jesus Rodrigues, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 1997, vol. 830, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme G. d'Huart

Notaire

Pétange, le 5 février 1997.

(06861/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## BAHLSEN, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange. R. C. Luxembourg B 7.452.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

BAHLSEN, G.m.b.H.

Signature

(06859/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# **BATICLOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Steinfort.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Serge Collard, ingénieur industriel, demeurant à B-4900 Spa;
- 2) Monsieur Henri Joeghmans, plombier-zingueur, demeurant à B-4683 Oupeye,

seuls actionnaires de la S.A. BATICLOS S.A., avec siège à Steinfort, constituée par acte notarié du 13 mars 1996, publié au Mémorial C, n° 303 du 21 juin 1996.

Lesquels comparants ont pris les décisions suivantes:

# I. Modification de l'objet social

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, entreprise de toiture, commerce de menuiserie extérieure, entreprise de couverture, ferblanterie-zinguerie, entreprise d'installation sanitaire, chauffage au gaz, plomberie-zinguerie et la vente des articles de la branche. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

## II. Etablissement en Belgique

Les actionnaires conviennent d'ouvrir une filiale en Belgique à l'adresse suivante:

B-4683 Oupeye, 66, rue Werihet.

Sont responsables pour la filiale belge:

Monsieur Henri Joeghmans, préqualifié, comme gérant;

Monsieur Serge Collard, préqualifié.

#### III. Nomination

Les actionnaires conviennent de nommer administrateurs supplémentaires:

Monsieur Luc Galère, demeurant à B-4030 Ans;

Monsieur Alain Libert, demeurant à B-4608 Warsage.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce foit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est estimé à environ 25.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Collard, H. Joeghmans, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 1997, vol. 830, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 5 février 1997.

Pour expédition conforme G. d'Huart

Notaire

(06862/207/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### AZZURRI INTERNAZIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 21.198.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

AZZURRI INTERNAZIONALE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(06857/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# AZZIRRI INTERNAZIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 21.198.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 septembre 1996

- le mandat d'Administrateur de Mesdames Françoise Stamet, maître en droit, Bertrange et Yolande Johanns, employée privée, Reckange-sur-Mess et Monsieur Guy Lammar, employé privé, Itzig ainsi que celui du Commissaire FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme AZZURRI INTERNAZIONALE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06858/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### **CROMWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

#### A comparu:

Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à Fentange, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de CROMWELL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

Le 9 novembre 1994 a été constitué la société anonyme holding de droit luxembourgeois BATIMENTS CONSUL-TANTS, avec siège social à Luxembourg 17, rue Nic. Martha;

- que toutes les actions se trouvent réunies entre les mains du comparant, CROMWELL HOLDING S.A.;

lequel déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société BATIMENTS CONSULTANTS S.A. et en assumer tous éléments actifs et passifs, avec décharge pleine et entière aux organes statutaires;

– que le comparant déclare en outre que la liquidation de la société BATIMENTS CONSULTANTS S.A. est achevée et que les documents resteront conservés à l'ancien siège.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société BATIMENTS CONSULTANTS S.A. par la réunion de toutes les actions en une seule main.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 1997, vol. 830, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 5 février 1997.

Pour expédition conforme G. d'Huart

Notaire

(06863/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### B.C.P., BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 32.566.

Les bilans aux 30 septembre 1993 et 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

**B.C.P., BRUSSELS CITY PROPERTIES** 

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(06872/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. («the Company») was held on 29 November, 1996, at 16.00 a.m. at the registered office of the Company, 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Mr Bart J.W. d'Ancona presided over the meeting and Mr Matthijs Bogers was designated as Secretary of the meeting and recorded the minutes thereof.

Attendance List

Chairman: Mr Bart J.W. d'Ancona. Secretary: Mr Matthijs Bogers.

The Chairman declares now that the total issued and outstanding share capital is duly represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman declares that no depositary receipts have been issued by the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders' register nor are the Managing Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to confirm and approve the financial statements for the year ended December 31st, 1995, and to discharge the management and statutory auditor for said year.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to confirm and approve the financial statements for the year ended December 31st, 1995, and to discharge the management and the statutory auditor for said year.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed by the Chairman at 16.30 a.m.

B. J.W. d'Ancona Chairman

M. Bogers Secretary

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. («la société») s'est tenue le vendredi 29 novembre 1996 au siège social de la société à 16.00 heures, au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Monsieur Bart J.W. d'Ancona a présidé la réunion et Monsieur Matthijs Bogers a été désigné comme secrétaire de la réunion et a rédigé le procès-verbal.

Liste de présence

Président: Monsieur Bart J.W. d'Ancona.

Secrétaire: Monsieur Matthis Bogers.

Le président a constaté que l'intégralité du capital social était représentée, la réunion était dûment constituée pour la transaction des affaires.

Le président a signalé qu'il a été informé qu'aucun dépôt de recettes n'a été réalisé en collaboration avec la société pour des parts dans le capital et que cela n'apparaît pas dans le registre des actionnaires et que le directeur n'a pas pris conscience que chaque part des actions a été engagée ou chargée avec usufruit.

Le président a rapporté que les associés adoptent, à l'unanimité, la résolution suivante:

1. de confirmer et adopter les comptes annuels au 31 décembre 1995, ainsi que la décharge de l'administrateur et du commissaire pour l'année ci-dessus mentionnée.

Tous les points prévus à la réunion ayant été débattus, la séance a été levée par le président à 16.30 heures.

B. J.W. d'Ancona Président M. Bogers Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06864/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

Les soussignés, étant les administrateurs de BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société organisée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, établie au Luxembourg, consentent à l'adoption de la résolution suivante:

d'accepter le changement de l'adresse du siège social de la société à partir du 1er février 1996.

Le nouveau siège social sera établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Signé le 23 décembre 1996.

B. d'Ancona

H. Pelsers

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1997, vol. 489, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06865/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. («the Company») was held on 29 November, 1996, at 11.00 a.m. at the registered office of the Company, 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Mr Bart J.W. d'Ancona presided over the meeting and Mr Matthijs Bogers was designated as Secretary of the meeting and recorded the minutes thereof.

# Attendance List

Chairman: Mr Bart J.W. d'Ancona.

Secretary: Mr Matthijs Bogers.

The Chairman declares now that the total issued and outstanding share capital is duly represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman declares that no depositary receipts have been issued by the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders' register nor are the Managing Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to confirm and approve the financial statements for the year ended December 31st, 1995, and to discharge the trust services and statutory auditor for said year.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to confirm and approve the financial statements for the year ended December 31st, 1995, and to discharge the trust services and the statutory auditor for said year.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed by the Chairman at 11.30 a.m.

> B. J.W. d'Ancona Chairman

M. Bogers Secretary

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEM-BOURG) S.A. («la société») s'est tenue le vendredi 29 novembre 1996 au siège social de la société à 11.00 heures, au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Monsieur Bart I.W. d'Ancona a présidé la réunion et Monsieur Matthijs Bogers a été désigné comme secrétaire de la réunion et a rédigé le procès-verbal.

Liste de présence

Actionnaires Nombre d'actions Signature INTER BAYARD INTERNATIONAL HOLDINGS (NETHERLANDS) B.V. . . . . . 4.999 Signature Signature

Président: Monsieur Bart J.W. d'Ancona.

Secrétaire: Monsieur Matthis Bogers.

Le président a constaté que l'intégralité du capital social était représentée, la réunion était dûment constituée pour la transaction des affaires.

Le président a signalé qu'il a été informé qu'aucun dépôt de recettes n'a été réalisé en collaboration avec la société pour des parts dans le capital et que cela n'apparaît pas dans le registre des actionnaires et que le directeur n'a pas pris conscience que chaque part des actions a été engagée ou chargée avec usufruit.

Le président a rapporté que les associés adoptent, à l'unanimité, la résolution suivante:

1. de confirmer et adopter les comptes annuels au 31 décembre 1995, ainsi que la décharge de l'administrateur et du commissaire pour l'année ci-dessus mentionnée.

Tous les points prévus à la réunion ayant été débattus, la séance a été levée par le président à 11.30 heures.

B. I.W. d'Ancona

M. Bogers

Président

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06866/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

Les soussignés, étant les administrateurs de BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., une société organisée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, établie au Luxembourg, consentent à l'adoption de la résolution suivante:

d'accepter le changement de l'adresse du siège social de la société à partir du 1er février 1996.

Le nouveau siège social sera établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Signé le 23 décembre 1996.

B. d'Ancona

H. Pelsers

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1997, vol. 489, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06867/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# C.B. CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 93, rue Xénon Bernard.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 31 janvier 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 6 février 1997, vol. 825, fol. 86, case 6:

que le siège social a été transféré à L-4030 Esch-sur-Alzette, 93, rue Xénon Bernard.

Differdange, le 7 février 1997.

Pour extrait conforme

R. Schuman

Notaire

(06876/237/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# C.B. CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 93, rue Xénon Bernard.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

(06877/237/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### BEROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 24.276.

\_\_

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06870/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Luxembourg, le 13 février 1997.

BEROLUX S.A.

Signature

Signature Administrateur

Administrateur

## BEROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 24.276.

\_

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 août 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts, pour des raisons personnelles, de son mandat d'administrateur, est acceptée.
- Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Luxembourg, le 5 août 1996.

Certifié sincère et conforme

BEROLUX S.A.

Signature Administrateur Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06871/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# CAMERON BALLOONS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.

R. C. Luxembourg B 31.061.

\_

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 18 novembre 1996, vol. 174, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1997.

Signature.

(06873/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# CAMERON BALLOONS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.

R. C. Luxembourg B 31.061.

\_\_

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 18 novembre 1996, vol. 174, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1997.

Signature.

(06874/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# CHARLY'S PEINTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 30, rue Demy Schlechter.

R. C. Luxembourg B 49.608.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 20 janvier 1997, vol. 165, fol. 20, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour la société CHARLY'S PEINTURE, S.à r.l. FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

(06878/745/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### CHIMINDU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 33.895.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 février 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Marcello Ferretti et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour CHIMINDU S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06879/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 44.212.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 1997, MM. Stefan Kolb, operating manager, D-Hamburg, Nico Schües, operating manager, D-Hamburg, et Michael Vinnen, operating manager, D-Ottersberg, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement de MM. Jean Bodoni, Peter Van Veen, Mesdames Eliane Schumacher et Christine Cuipers. Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06880/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### CINQUANTENAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 30.932.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CINQUANTENAIRE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.932, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 340 du 21 novembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 44 du 24 janvier 1996.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Freddy Bracke, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Joseph Adriaens, comptable, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette, Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la Société (article 2 des Statuts, quatrième alinéa), afin de lui permettre de «donner assistance financière sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle tient une participation ou qui font partie du groupe auquel elle appartient»;
- 2. Modification de l'article 4 des Statuts de la Société, afin de limiter les types d'actions représentant le capital social aux «actions nominatives, à l'exclusion des actions au porteur»,
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 2 pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. Quatrième alinéa. Elle peut accorder des prêts et des garanties et donner assistance financière sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle tient une participation ou qui font partie du groupe auquel elle appartient.»

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de limiter les types d'actions représentant le capital social aux «actions nominatives, à l'exclusion des actions au porteur».

En conséquence, les deux premiers alinéas de l'article 4 sont à supprimer et à remplacer comme suit:

«Art. 4. Premier alinéa. Les actions A et les actions rachetables B de la société sont nominatives et resteront nominatives.»

Le deuxième alinéa de l'article 11 des statuts est à supprimer purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bracke, J. Adriaens, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1997, vol. 96S, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

F. Baden.

(06881/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### CINQUANTENAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 30.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

F. Baden.

(06882/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# CLR SELECT FINANCIAL FUND, CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.173.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirty-first of January. Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CLR SELECT FINANCIAL FUND and CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND two funds of the société d'investissement à capital variable CLR SELECT, having its registered office in Luxembourg, R. C. Luxembourg B 39.173, incorporated pursuant to a notarial deed on December 31st, 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 70 of February 28th, 1992. The Articles of Incorporation of the Company have been modified for the last time pursuant to a notarial deed of August 26th, 1993 published

in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 514 of October 28th, 1993.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mrs Véronique Gillet, employée de banque, residing in Athus, in the chair, who appointed as secretary Miss Patricia Meriggiola, employée de banque, residing in Algrange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie Bettinelli, employée de banque, residing in Saulnes.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- All the shares being registered shares the present Extraordinary General Meeting of the shareholders of CLR SELECT FINANCIAL FUND and CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND has been convened by registered mail to the shareholders as well as by a notice published in the Luxemburger Wort on the 15th of January 1997.
  - II.- That the agenda of the meeting is the following:
  - Liquidation of the following share classes:

CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND — USD Ordinary Shares CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND — DM Ordinary Shares CLR SELECT FINANCIAL FUND — USD Ordinary Shares CLR SELECT FINANCIAL FUND — DM Ordinary Shares.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list 75,378,334 USD Ordinary Shares and 9,242,833 DM Ordinary Shares of CLR SELECT FINANCIAL FUND and 35,257,586 USD Ordinary Shares and 33,006,308 DM Ordinary Shares of CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND, representing more than fifty per cent (50%) of the shares in circulation, are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

V.- The present meeting is regularly constituted and may deliberate validly on the items of the agenda.

Then the General Meeting of the said Funds took unanimously the following resolution:

#### Resolution:

The meeting decides to dissolve and to liquidate the Funds CLR SELECT FINANCIAL FUND and CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND.

The value at which the shares of the dissolved Funds will be reimbursed respectively converted into shares of CLR DIVERSIFIED FUND – Ordinary Shares is calculated on the basis of the net asset value as of today.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires des compartiments CLR SELECT FINANCIAL FUND et CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND de la société d'investissement à capital variable CLR SELECT, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 39.173, constituée suivant acte notarié du 31 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 70 du 28 février 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 26 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 514 du 28 octobre 1993.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Véronique Gillet, employée de banque, demeurant à Athus.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Meriggiola, employée de banque, demeurant à Algrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Bettinelli, employée de banque, demeurant à Saulnes.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Comme toutes les actions sont des actions nominatives la présente Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires des compartiments CLR SELECT FINANCIAL FUND et CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND a été convoquée par des lettres recommandées aux actionnaires ainsi que par un avis publié au Luxemburger Wort en date du 15 janvier 1997.
  - II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Liquidation des classes d'actions suivantes:

CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND - USD Ordinary Shares

CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND - DM Ordinary Shares

CLR SELECT FINANCIAL FUND - USD Ordinary Shares

CLR SELECT FINANCIAL FUND - DM Ordinary Shares.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que 75.378.334 USD Actions Ordinaires et 9.242.833 DM Actions Ordinaires de CLR SELECT FINANCIAL FUND et 35.257.586 USD Actions Ordinaires et 33.006.308 DM Actions Ordinaires de

CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND, représentant plus de cinquante pour cent (50%) des actions en circulation, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

V.- La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'Assemblée Générale desdits compartiments a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### Résolution

L'Assemblée décide la dissolution et la liquidation des compartiments CLR SELECT FINANCIAL FUND et CLR SELECT EQUITY DERIVATIVES FUND.

La valeur à laquelle les actions des compartiments dissous sera remboursée respectivement convertie en actions ordinaires de CLR DIVERSIFIED FUND sera calculée sur base de la valeur nette d'inventaire de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Gillet, P. Meriggiola, V. Bettinelli, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1997, vol. 96S, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

F. Baden.

(06884/200/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# CLAVITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Il résulte d'une délibération du conseil d'administration en date du 24 octobre 1996, que Monsieur Dr. Jürgen Kaufmann, banquier, demeurant à Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec signature individuelle pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 17 janvier 1997.

Pour avis sincère et conforme Pour CLAVITA S.A. KPMG Financial Engineering Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1997, vol. 489, fol. 2, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(06883/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## COMPU-LINE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7635 Ernzen, 30, rue d'Ernzen. H. R. Luxemburg B 52.430.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am sechzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMPU-LINE, S.à r.l., (H. R. Luxemburg B Nummer 52.430), mit Sitz in L-1143 Luxemburg, 3, rue Astrid, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 11. September 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 621 vom 6. Dezember 1995, mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

- 1.- Herr Hans Günter Schuh, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66839 Primsweiler, Im Bruchenhain 15, hier vertreten durch Herrn John Swaving, Privatbeamter, wohnhaft in L-7635 Ernzen, 30, rue d'Ernzen, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in D-Dillingen, am 15. Januar 1997;
- 2.- Frau Pia Bard, Ehegattin von Herrn Hans Günter Schuh, wohnhaft in D-66839 Primsweiler, Im Buchenhain 15, hier vertreten durch Herr Johny Swaving, vorgenannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in D-Dillingen, am 15. Januar 1997.

Welche Vollmachten, nachdem sie von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, qualitate qua, erklärt, als Bevollmächtigter der einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMPU-LINE, S.à r.l., zu handeln und ersuchte den amtierenden Notar, die von den Gesellschaft in außerordentlicher Generalversammlung einstimmig gefaßten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

#### Erster Beschluß

Die Gesellschafter beschließen, den Gesellschaftssitz von Luxemburg, nach L-7635 Ernzen, 30, rue d'Ernzen, zu verlegen.

#### Zweiter Beschluß

Infolge des hiervor getätigten Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung abgeändert und erhält demgemäß folgenden Wortlaut:

«Art. 5. Erster Absatz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Ernzen. Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluß des oder der Geschäftsführer verlegt werden.»

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Swaving, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 janvier 1997, vol. 499, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 7. Februar 1997.

J. Seckler.

(06891/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## COMPU-LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7635 Ernzen, 30, rue d'Ernzen. R. C. Luxembourg B 52.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 1997.

J. Seckler.

(06892/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### COMPAGNIE FINANCIERE IMMOBILIERE HOTELIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 37.862.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 61, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Signature.

(06885/043/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# COMPAGNIE FINANCIERE IMMOBILIERE HOTELIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 37.862.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 mars 1996, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

#### Quatrième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes expirant à la date de ce jour, l'assemblée décide de renouveler pour un terme d'un an le mandat du commissaire aux comptes, à savoir, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1332 Luxembourg. Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 février 1997.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Legoux D. Ponal

M. Bouvry

Administrateur

Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06886/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# COFILUX, COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 35.890.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 13 mars 1996

- Monsieur Claude Hermes, employé privé, Bertrange, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.
- Le mandat d'administrateur de Messieurs François Mesenburg et Jean-Paul Reiland sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.
- Le mandat du commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION COFILUX

> Signature Administrateur

Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06887/526/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### CONTINENTAL INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>. R. C. Luxembourg B 41.177.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

BREAK POINT LTD, ayant son siège social à Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée CONTINENTAL INVESTISSEMENT, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 6 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 569 du 4 décembre 1992;

Qu'aux termes de deux cessions de parts sous seing privé, intervenues en date du 12 décembre 1996, lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles, il a été cédé par:

- MALABO LIMITADA, avec siège social à San José, Costa Rica, six cent vingt-cinq (625) parts sociales à BREAK POINT LTD, préqualifiée, au prix global de six cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (625.000,- LUF), quittancés;
- CONTINENTAL AIR CONDITIONING COMPANY S.A., avec siège social à Panama, République du Panama, six cent vingt-cinq (625) parts sociales à BREAK POINT LTD, préqualifiée, au prix global de six cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (625.000,- LUF), quittancés.
- Que la cessionnaire est propriétaire des parts cédées et elle aura droit aux bénéfices y afférents à partir desdites cessions;
- Que Monsieur Norbert Meisch, en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée BREAK POINT LTD, a déclaré accepter en date du 12 décembre 1996 les dites cessions de parts ci-avant documentées au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

# Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

Suite aux cessions de parts ci-avant documentées, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, détenues par BREAK POINT LTD, avec siège social à Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, BVI.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales, dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

#### Deuxième résolution

Les associés décident de remplacer Monsieur Norbert Meisch par Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à Bertrange, comme gérant de la société.

Les associés accordent pleine et entière décharge au gérant sortant en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Monsieur André Wilwert est nommé pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

#### Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon le à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon le.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 96S, fol. 23, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 février 1997.

G. Lecuit.

(06893/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## CONTINENTAL INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 41.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 février 1997.

G. Lecuit.

(06894/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 56.208.

# **EXTRAIT**

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration du 17 janvier 1997 que le siège de la société a été transféré au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, avec effet au 1er février 1997.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06895/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# COMPCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3815 Schifflange, 6, rue Belle-Vue. R. C. Luxembourg B 24.813.

\_

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée COMPCOM, S.à r.l., ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 88, rue de la Semois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 24.813, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 septembre 1986, publié au Mémorial C, numéro 317 du 13 novembre 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 3 avril 1990, publié au Mémorial C, n° 359 du 3 octobre 1990;
- en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, n° 220 du 25 mai 1992;
- en date du 2 février 1995, publié au Mémorial C, n° 271 du 17 juin 1995.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Roland Zanotelli, commerçant, demeurant à L-3870 Schifflange, 117, Cité Paerchen;
- 2.- Madame Patricia Roderes, employée privée, épouse de Monsieur Roland Zanotelli, demeurant à L-3870 Schifflange, 117, Cité Paerchen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

#### Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg-Ville à Schifflange et de modifier, en conséquence, l'article deux (2) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. Le siège social est établi à Schifflange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2815 Schifflange, 6, rue Belle-Vue.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Zanotelli, P. Roderes, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1997, vol. 825, fol. 79, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 février 1997.

J. Elvinger.

(06890/211/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.886.

\_\_

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A.

Signature Administrateur Signature Administrateur

(06888/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.886.

00

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire reportée du 12 décembre 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts, pour des raisons personnelles, de son mandat d'administrateur, est acceptée.
- Monsieur Claude Hermes, employé privé, L-Bertrange, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Certifié sincère et conforme COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A.

Signature Administrateur Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06889/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# DECKER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 26.007.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour DECKER PARTICIPATIONS, S.à r.l. FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(06899/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### DECKER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 26.007.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour DECKER PARTICIPATIONS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(06900/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# DECKER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 26.007.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour DECKER PARTICIPATIONS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(06901/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## DECKER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 26.007.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour DECKER PARTICIPATIONS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(06902/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# **DB-TABRID S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of DB-TABRID S.A. («the Company») was held on 28 January 1997, 2.00 p.m. at the registered office of the Company, 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Mr Bart J.W. d'Ancona presided over the meeting and Mr Matthijs Bogers was designated as Secretary of the meeting and recorded the minutes thereof.

## Attendance List

ShareholdersNumber of sharesSignatureMARDASSON NOMINEES LIMITED1SignaturesBLASCHETTE NOMINEES LIMITED1,249Signatures

Chairman: Mr Bart J.W. d'Ancona. Secretary: Mr Matthijs Bogers.

The Chairman stated that all issued and outstanding shares being represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated that having been informed by the Board of Directors of the Company that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders' register nor is the Board of Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Directors and MARDASSON NOMINEES LIMITED and BLASCHETTE NOMINEES LIMITED as Directors of the Company and to give them full discharge as from the date of this meeting.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to accept the resignation of BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., as Managing Director and MARDASSON NOMINEES LIMITED and BLASCHETTE NOMINEES LIMITED as Directors of the Company and to give them full discharge as from the date of this meeting.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint Pascal Opreel, PROMEUROP S.A., and MANAGEMENT ENGINEERING N.V. as Directors of the Company.

After discussion, it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to appoint Pascal Opreel, PROMEUROP S.A., and MANAGEMENT ENGINEERING N.V. as Directors of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION LTD as Statutory Auditor of the Company and to give him full discharge as from the date of this meeting.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanismously carried,

resolved to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION LTD as Statutory Auditor of the Company and to give him full discharge as from the date of this meeting.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg, as Statutory Auditor of the Company.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to appoint H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg, as Statutory Auditor of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept to change the address of the registered office to 4, boulevard Joseph I, Luxembourg.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to accept to change the address of the registered office to 4, boulevard Joseph II, Luxembourg.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

B. J.W. d'Ancona

M. Bogers Secretary

Chairman

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1997, vol. 489, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06896/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## HAPPY SUN SOLARIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck, 26-30, avenue J.F. Kennedy. R. C. Diekirch B 4.126.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Clervaux, le 10 février 1997, vol. 205, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (90451/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 1997.

# DAY DREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 40.325.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue exceptionnellement le 25 novembre 1996, appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 1994

# AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de ne pas dissoudre la société et de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1994 sur l'exercice suivant.

# Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Zeimet. Son mandat, d'une durée de 6 (six) ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

# Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

L'assemblée générale a décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Noël Monteragioni et de nommer en son remplacement Madame Albertine Fischer. Le mandat de commissaire aux comptes de cette dernière, d'une durée de 6 (six) ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 25 décembre 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06897/720/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### DAY DREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 40.325.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 1997

#### Nomination de deux nouveaux administrateurs

Suite à la démission de Monsieur Maurice Wasterlain et de la société anonyme CONSTRUCTION PROMOTION & ENGINEERING S.A. de leurs fonctions d'administrateur de la société DAY DREAM S.A., l'assemblée générale a décidé de nommer deux nouveaux administrateurs et ce, avec effet immédiat.

Les deux administrateurs nouvellement nommés sont:

- Madame Christel Henon, avocate, demeurant à Luxembourg;
- Madame Marcelle Clemens, sans profession particulière, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 199.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06898/720/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### **DINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 24.540.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour DINVEST S.A.

KREDIETRUST

Signature

J. Vanden Bussche Premier Fondé

de pouvoir

(06903/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# EMMERICH TRANSPORTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 5, Haerebierg. R. C. Luxembourg B 28.767.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 20 janvier 1997, vol. 165, fol. 20, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour la société EMMERICH TRANSPORTE S.A. FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(06918/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### EMMERICH TRANSPORTE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 5, Haerebierg. H. R. Luxemburg B 28.767.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. Mai 1996 Punkt 2 der Tagesordnung

Die Versammlung beschliesst einstimmig, den Jahresgewinn 1995 von LUF 6.483.603,- wie folgt zu verwenden:

 Jahresgewinn
 LUF 6.483.603, 

 ./. Verlustvortrag
 LUF 2.837.267, 

 Zu verwenden
 LUF 3.646.336, 

 Dividende
 LUF 3.600.000, 

 Ergebnisvortrag
 LUF 46.336, 

Unterschriften.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 janvier 1997, vol. 165, fol. 20, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(06919/745/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### DOMEUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 23.627.

\_\_

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1996

Madame Stefania Doninelli, administrateur de sociétés, CH-6830 Chiasso, et

Monsieur Angelo Regusci, administrateur de sociétés, CH-6528 Camorino,

sont nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Italo Anelli et de Madame Giovanna Botinelli.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme Pour DOMEUX HOLDING S.A. KREDIETRUST

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06904/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## **DOMEUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 23.627.

\_

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 1996

Madame Stefania Doninelli, administrateur de sociétés, CH-6830 Chiasso, est nommée administrateur-déléguée aux termes de l'article 6 des statuts.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme Pour DOMEUX HOLDING S.A. KREDIETRUST

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06905/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## ELIFIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 57.622.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirty-first of January.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ELIFIN S.A. a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30th December 1996, not yet published in the Mémoriai, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Corporation»).

The meeting was opened at 5.00 p.m. with Mr François Kremer, Maître en Droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Nadine Walch, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Pia Nick, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1.- Appointment of additional directors.
- 2.- Amendment of articles 5, 6 and 15 the articles of incorporation.
- 3.- Increase of share capital.
- II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The board of directors shall be composed of 12 members.

The following persons are appointed directors of the Corporation:

- 1. Mr Philippe Bernard, Directeur Général, of 32, rue de la Pompe, F-75116 Paris;
- 2. Mr François Bursaux, Directeur Général Adjoint, of 30, avenue du Président Kennedy, F-75016 Paris;
- 3. Mr Patrice Richard, Directeur Général Adjoint, of 50, rue du Colonel Rochebrune, F-92500 Rueil Malmaison;
- 4. Mr Stephen Lane, Executive, of 17068 Wayland Rd., Culpeper, Virginia 22701, USA;
- 5. Mr Barry Volpert, banker, of 1125 Park Avenue, 9C New York 10128 NY, USA;
- 6. Mr Michel Guillet, administrateur de sociétés, of 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris;
- 7. Mr Michel Nespoulous, administrateur de sociétés, of 19, rue Preschez, F-92210 Saint Cloud;
- 8. Mr Patrice Hoppenot, administrateur de sociétés, of 4, rue Paul Déroulède, F-78170 La Celle St Cloud;
- 9. Mr Laurence McNaim, comptable, of Grantully, Clos du Coin, Castel, Guernsey, Channel Islands, GY5 7FP;
- 10. Mr John Burgess, administrateur de sociétés, of 12, Ennismore Gardens, GB-London SW7;
- 11. Mr Mark Huntley, chartered banker, of La Conchee, Rue du Dos D'Ane, St. Saviour's, Guernsey, Channel Islands GY5 7LB;
- 12. Mr Ian Riley, administrateur de sociétés, of Cokes Lane House, Cokes Lane, GB-Chalfont St. Giles, Bucking-hamshire HP8 4UD.

The term of office of all the directors shall end at the general meeting convened to approve the accounts of the Corporation as of 31 January 1998.

#### Second resolution

Article 6 of the articles of incorporation of the Corporation shall be amended, as follows:

«All the shares of the corporation are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors.

The corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.»

#### Third resolution

A new Article 6-1 shall be added to the articles of incorporation of the Corporation, as follows:

«Any shareholder (the «Transferor», who desires to transfer any of his shares (the «Transfer Shares») shall deliver to the corporation the relevant certificate of inscription and give to the corporation notice (the «Transfer Notice») of his intention to transfer the Transfer Shares. The Transfer Notice shall indicate the name and the address of the potential transferee and the price offered by him for the Transfer Shares.

The corporation may refuse to register the transfer of any shares to any person whom the board of directors of the corporation does not approve, and the board of directors shall not be bound to give any reason for such refusal. Such refusal must be notified to the Transfer Wotice.

Upon such refusal, the corporation shall, within three months of the Transfer Notice, redeem the shares of the Transferor at the price stated in the Transfer Notice, or determine a third party to acquire the Transfer Shares at the price which the auditors for the time being of the corporation shall certify to be in their opinion the fair market value as between a willing seller and a willing buyer.»

## Fourth resolution

Article 15. of the articles of incorporation of the Corporation shall be amended, as follows:

«The accounting year of the corporation shall begin on February first of each year and shall terminate on January thirty-first of the following year.»

The first accounting year has begun on 30th December 1996, the date of incorporation of the Corporation, and shall terminate on 31st January 1998.

#### Fifth resolution

The shares, bearing all the same rights and obligations, are divided into three categories, A, B, and C.

The existing shares 1-2.325 of the corporation shall be deemed to be A shares.

The existing shares 2.326-3.000 of the corporation shall be deemed to be B shares.

The existing shares 3.001-30.000 of the corporation shall be deemed to be C shares.

#### Sixth resolution

The meeting decides to create an authorised share capital of one million hundred and thirty-six thousand three hundred and sixty French francs (FRF 1,136,360.-) consisting of seven thousand seven hundred and fifty (7.750) A shares, two thousand two hundred and fifty (2.250) B shares and one hundred and three thousand six hundred and thirty-six (103.636) C shares, of a par value of ten French francs (FRF 10.-) per share. During the period of five years, from the date of this amendment of the articles of incorporation, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe to the shares, to such persons and on such terms as they shall see fit.

All the shareholders agree to waive their preferential subscription right in connection with the shares to be issued within the limit of the authorized capital and to authorize the board of directors to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

#### Seventh resolution

The meeting decides to increase the subscribed share capital by seven hundred thousand French francs (700,000.-FRF) to bring it from its present amount of three hundred thousand French francs (300,000.-FRF) up to one million French francs (FRF 1,000,000.-) by the issue of 5,425 A shares, 1,575 B shares and 63,000 C shares.

The new shares are subscribed as follows:

The subscribers are here represented by Mr François Kremer, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of four proxies attached to the present deed.

All the shares have been subscribed to a price of ten French francs (FRF 10,-) with a premium of one thousand four hundred and fourteen point thirty French francs (FRF 1,414.30), i.e. for a total contribution of ninety-nine million seven hundred and one thousand French francs (FRF 99,701,000.-), which has been allocated for seven hundred thousand French francs (FRF 700,000.-) to the capital and for ninety-nine million one thousand French francs (FRF 99,001,000.-) to the issue premium.

The shares subscribed have been paid up by a contribution in kind, consisting of a loan of FRF 99,701,000.- granted to the Corporation by the subscribers on 31st lanuary 1997.

This contribution has been the object of a report, dated 31st January 1997, established by Mr Ian Whitecourt of PRICE WATERHOUSE S.A., a member of the Institut des réviseurs d'entreprises, in Luxembourg, which certifies that the debt of ninety-nine million seven hundred and one thousand French francs (FRF 99,701,000.-) is real, due and payable. The conclusions of this report read as follows:

«In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the amended law of August 10th, 1915, we have reviewed the value of the contribution described above.

In our opinion the value of FRF 99,701,000 attributed to the contribution is at least equal to the value of the shares to be issued (FRF 700,000) plus the share premium which amounts to FRF 99,001,000.-.»

This report will remain attached to the present deed.

## Eighth resolution

As a consequence of the above, Article 5 of the articles of incorporation of the Corporation shall be amended, as follows:

«The subscribed capital of the corporation is set at one million French francs (FRF 1,000,000.-) consisting of one hundred thousand (100,000) shares of a par value of ten French francs (FRF 10,-) per share, fully paid.

The shares, bearing all the same rights and obligations, are divided into three categories, A, B, and C, as follows: seven thousand seven hundred and fifty (7,750) A shares, two thousand two hundred and fifty (2,250) B shares, ninety thousand (90,000) C shares.

The authorised capital of the corporation is fixed at one million hundred thirty-six thousand three hundred and sixty French francs (FRF 1,136,360.-) consisting of seven thousand seven hundred and fifty (7,750) A shares, two thousand two hundred and fifty (2,250) B shares and one hundred and three thousand six hundred and thirty-six (103,636) C shares, of a par value of ten French francs (FRF 10,-) per share. During the period of five years, from the date of this amendment of the articles of incorporation, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe to the shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

There being no further business, the meeting is terminated.

# Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions of article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

# Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatever which shall be borne by the corporation as a result hereof are estimated approximately at six million five hundred thousand francs (6,500,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELIFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur François Kremer, Maître en Droit, résidant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Nadine Walch, avocat, résidant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Pia Nick, avocat, résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Nomination d'administrateurs supplémentaires.
- 2.- Modification des articles 5, 6 et 15 des statuts.
- 3.- Augmentation du capital social.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première Résolution

Le conseil d'administration se composera de 12 membres. Les personnes mentionnées ci-dessous sont nommées administrateurs de la société:

- 1. M. Philippe Bernard, Directeur Général, 32, rue de la Pompe, F-75116 Paris;
- 2. M. François Bursaux, Directeur Général Adjoint, 30, avenue du Président Kennedy, F-75016 Paris;
- 3. M. Patrice Richard, Directeur Général Adjoint, 50, rue du Colonel Rochebrune, F-92500 Rueil Malmaison;
- 4. M. Stephen Lane, Executive, 17068 Wayland Rd., Culpeper, Virginia 22701, USA;
- 5. M. Barry Volpert, banquier, 1125 Park Avenue, 9C New York 10128 NY, USA;
- 6. M. Michel Guillet, administrateur de sociétés, 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris;
- 7. M. Michel Nespoulous, administrateur de sociétés, 19, rue Preschez, F-92210 Saint Cloud;
- 8. M. Patrice Hoppenot, administrateur de sociétés, 4, rue Paul Déroulède, F-78170 La Celle St Cloud;
- 9. M. Laurence McNaim, comptable, Grantully, Clos du Coin, Castel, Guernsey, Channel Islands, GY5 7FP;
- 10. M. John Burgess, administrateur de sociétés, 12, Ennismore Gardens, GB-London SW7;
- 11. M. Mark Huntley, chartered banker, La Conchee, Rue du Dos D'Ane, St. Saviour's, Guernsey, Channel Islands GY5 7LB:
- 12. M. lan Riley, administrateur de sociétés, Cokes Lane House, Cokes Lane, GB-Chalfont St. Giles, Buckinghamshire HP8 4UD.

Le mandat de tous les administrateurs expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 janvier 1998.

#### Deuxième Résolution

L'article 6 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

«Toutes les actions émises par la société seront nominatives.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège de la société où tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre reprendra toutes les informations requises à l'article trente-neuf de la loi du 10 août mil neuf cent quinze, telle que modifiée. La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. Les certificats constatant ces inscriptions seront émis et signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que cette personne ait été désignée.»

#### Troisième Résolution

Un nouvel alinéa 6-1 sera ajouté aux statuts, avec la teneur suivante:

«Tout actionnaire (le «Cédant») qui souhaite transférer tout ou partie de ses actions (les «Actions Transférées») remettra à la société le ou les certificat(s) constatant l'inscription au registre des actions nominatives et informera la société (l'«avis de Transfert») de son intention de transférer les Actions Transférées. L'Avis de Transfert indiquera le nom et l'adresse du cessionnaire éventuel et le prix offert pour les Actions Transférées.

La société peut refuser d'enregistrer le transfert de toute action au profit de toute personne qui n'obtiendra pas l'accord du conseil d'administration, et le conseil d'administration ne sera pas tenu de donner les raisons d'un refus éventuel. Un tel refus sera notifié au Cédant endéans le mois qui suit la réception par la société de l'Avis de Transfert.

Lors d'un tel refus, la société procédera, endéans les trois mois qui suivent l'Avis de Transfert, au rachat des actions du Cédant au prix indiqué dans l'Avis de Transfert, ou déterminera un tiers qui se portera acquéreur des Actions Transférées à un prix que les commissaires de la société en fonction à ce moment certifieront représenter, selon eux, la juste valeur de marché entre un acheteur intéressé et un vendeur intéressé.»

#### Quatrième résolution

L'article 15 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

«L'exercice comptable de la société commencera le premier février de chaque année et se terminera le trente et un janvier de l'année suivante.»

Le premier exercice comptable de la Société a commencé le 30 décembre 1996, date de la constitution de la Société, et s'achèvera le 31 janvier 1998.

### Cinquième résolution

Les actions auront toutes les mêmes droits et obligations et seront réparties en trois catégories, A, B et C. Les actions existantes de la Société numérotées de 1 à 2.325, seront réputées être des actions A. Les actions existantes de la Société numérotées de 2.326 à 3.000, seront réputées être des actions B. Les actions existantes de la Société numérotées de 3.001 à 30.000, seront réputées être des actions C.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de créer un capital social autorisé d'un million cent trente-six mille trois cent soixante frança français (FRF 1.136.360,-), représenté par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions A, deux mille deux cent cinquante (2.250) actions B et cent trois mille six cent trente-six (103.636) actions C, d'une valeur nominale de dix francs français (FRF 10,-) par action. Au cours des cinq années qui suivront la date de cette modification des statuts, les administrateurs seront et sont autorisés par les présentes, à émettre des actions, et à octroyer des options de souscriptions d'actions, aux personnes et conditions que les administrateurs estimeront appropriées.

Tous les actionnaires déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel concernant les actions à émettre dans le cadre du capital autorisé et autorisent le conseil d'administration à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires actuels.

#### Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de sept cent mille francs français (700.000,- FRF), pour le porter de son montant actuel de trois cent mille francs français (300.000,- FRF) à un million de francs français (FRF 1.000.000,-), par l'émission de 5.425 actions A, 1.575 actions B et 63.000 actions C.

Les nouvelles actions ont été souscrites comme suit:

CIE MANAGEMENT II LIMITED, ayant siège social à Barfield House, St. Julians's Avenue, St. I	
Port, Guernsey, agissant en sa capacité de gestionnaire du fonds BC EUROPEAN CAPITAL V, u	n
ensemble de limited partnerships constitué en Angleterre et au Pays de Galles	5.425 actions A
CIE MANAGEMENT II LIMITED, préqualifiée	1.575 actions B
CIE MANAGEMENT II LIMITED, préqualifiée	32.439 actions C
TEABAR CAPITAL CORPORATION, une société de l'Ontario, ayant son siège social au	
56560 Yonge Street, Suite 400, North York, Ontario H2M 4H5	17.631 actions C
MELLON BANK, NA en tant que trustee du NYNEX MASTER PENSION TRUST, ayant son	
siège social au One Mellon Bank Center, Room 3346, Pittsburgh, PA 15258-001	5.877 actions C;
MACON HOLDINGS LIMITED, une société des Bahamas, ayant son siège social c/o Baraterr	re
Limited, P.O. Box N 4899, Nassau, The Bahamas	7.053 actions C.

Les souscripteurs sont tous ici représentés par Monsieur François Kremer, Maître en Droit, résidant à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé annexées aux présentes.

Toutes les actions ont été souscrites au prix de dix francs français (FRF 10,-) avec une prime d'émission de mille quatre cent quatorze virgule trente francs français (FRF 1.414,30), soit pour une considération totale de quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent un mille francs français (FRF 99.701.000,-) affectée pour sept cent mille francs français (FRF 700.000,-) au capital et pour quatre-vingt-dix-neuf millions mille francs français (FRF 99.001.000,-) à la prime d'émission.

Les actions susmentionnées ont été libérées par un apport en nature constitué d'un prêt de FRF 99.701.000,- octroyé à la Société par les souscripteurs le 31 janvier 1997.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport du 31 janvier 1997 établi par Monsieur lan Whitecourt de PRICE WATERHOUSE S.A., membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises à Luxembourg qui certifie que la créance de quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent un mille francs français (FRF 99.701.000,-) est certaine, liquide et exigible. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Par application des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915, nous avons revu la valeur des avoirs apportés décrits ci-dessus.

A notre avis, la valeur de FRF 99.701.000 allouée à l'apport correspond au moins à la valeur des actions à emettre (FRF 700.000) et à la prime d'émission s'élevant à FRF 99.001.000,-.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

#### Huitième Résolution

En conséquence, l'article 5 des statuts sera modifié comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à un million de francs français (FRF 1.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix francs français (FRF 10,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions auront toutes les mêmes droits et obligations et seront réparties en trois catégories, A, B et C comme suit: sept mille sept cent cinquante (7.750) actions A, deux mille deux cent cinquante (2.250) actions B et quatre-vingt-dix mille (90.000) actions C.

Le capital social autorisé de la société est fixé à un million cent trente-six mille trois cent soixante français (FRF 1.136.360,-), représenté par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions A, deux mille deux cent cinquante (2.250) actions B et cent trois mille six cent trente-six (103.636) actions C d'une valeur nominale de dix francs français (FRF 10,-) par action. Au cours des cinq années qui suivront la date de cette modification des statuts, les administrateurs seront et sont autorisés par les présentes, à émettre des actions, et à octroyer des options de souscriptions d'actions, aux personnes et conditions que les administrateurs estimeront appropriées, et particulièrement à procéder à de telles émissions sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires actuels.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou diminués par décision des actionnaires prise aux conditions de quorum et de majorité requises pour les modifications des statuts. La société peut, dans le mesure où la loi l'y autorise et aux conditions fixées par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à environ six millions cinq cent mille francs (6.500.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Kremer, N. Walch, P. Nick, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 96S, fol. 66, case 9. – Reçu 6.091.731 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

F. Baden.

(06912/200/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# ELIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 57.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

F. Baden.

(06913/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### F.H.F., FIT, HEALTH & FUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.255.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 23 janvier 1997 que:

M. Aldo Salini est nommé à l'unanimité Administrateur de la société.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06943/058/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### **ELATI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 48.586.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre février.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois ELATI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 310, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 48.586.

L'assemblée est ouverte à onze heures et demie sous la présidence de Monsieur Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant a Bruxelles/Belgique,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Ioannis Giotakos, juriste, demeurant à Bruxelles/Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Dimitrios Kintis-Dilinos, employé privé, demeurant à Bruxelles/Belgique,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social d'un montant de treize millions deux cent mille (13.200.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de cinquante-neuf millions cinq cent mille (59.500.000,-) francs luxembourgeois à soixante-douze millions sept cent mille (72.700.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission à la valeur nominale de mille cinquante-six (1.056) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement dans l'immédiat en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- 2. Souscription et libération des mille cinquante-six (1.056) actions nouvelles par ELLINIKI ETERIA BISKOTON, société anonyme industrielle et commerciale de denrées alimentaires, de représentation et de distribution, société anonyme de droit grecque, avec siège social 21st Av. Marathonos, Pikermi Attique/Grèce, inscrite au registre de commerce de la Préfecture de l'Attique de l'Est, numéro de matricule 16312/04/B/87/248 avec renonciation de l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.
  - 3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
  - IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize millions deux cent mille (13.200.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de cinquante-neuf millions cinq cent mille (59.500.000,-) francs luxembourgeois à soixante-douze millions sept cent mille (72.700.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission à la valeur nominale de mille cinquante-six (1.056) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Ensuite ELLINIKI ETERIA BISKOTON, société anonyme industrielle et commerciale de denrées alimentaires, de représentation et de distribution, société anonyme de droit grecque, avec siège social 21st Av. Marathonos, Pikermi Attique/Grèce, inscrite au registre de commerce de la Préfecture de l'Attique de l'Est, numéro de matricule 16312/04/B/87/248,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nikolaos Korogiannakis, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire.

L'unique autre actionnaire Monsieur Kyriakos Filippou, homme d'affaires, demeurant à Athènes/Grèce,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Nikolaos Korogiannakis, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les mille cinquante-six (1.056) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de treize millions deux cent mille (13.200.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-douze millions sept cent mille (72.700.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cinq mille huit cent seize (5.816) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cent quatre-vingt-dix mille (190.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Korogiannakis, I. Giotakos, D. Kintis-Dilinos, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 96S, fol. 64, case 8. – Reçu 132.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

R. Neuman.

(06910/226/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## ELATI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 48.586.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

R. Neuman.

(06911/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# ECONOMAT NOUVELLE BOUCHERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour ECONOMAT NOUVELLE BOUCHERIE, S.à r.l. FIDUCIAIRE STEICHEN Signature

(06906/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## ECONOMAT NOUVELLE BOUCHERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour ECONOMAT NOUVELLE BOUCHERIE, S.à r.l. FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(06907/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## ECONOMAT NOUVELLE BOUCHERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour ECONOMAT NOUVELLE BOUCHERIE, S.à r.l. FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(06908/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### ECONOMAT NOUVELLE BOUCHERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour ECONOMAT NOUVELLE BOUCHERIE, S.à r.l.
FIDUCIARE STEICHEN

Signature

(06909/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## **ELITEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 47.916.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

ELITEK S.A.

C. Hermes

H. Hansen Administrateur

Administrateur Adm (06914/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## ELITEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 47.916.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 4 avril 1996

La cooptation de Monsieur Claude Hermes en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Mikhail Nikolaev, démissionnaire, est ratifiée.

Pour extrait sincère et conforme

ELITEK S.A.

C. Hermes

H. Hansen

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06915/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# ENDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5555 Remich, 18, place du Marché. R. C. Luxembourg B 36.095.

Les compes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 20 janvier 1997, vol. 165, fol. 19, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour la société ENDECO S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(06920/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## ESO FINANCING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 31.344.

Les bilans aux 30 juin 1993, 1994 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

ESO FINANCING HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(06922/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## ESO FINANCING HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen. H. R. Luxemburg B 31.344.

Auszug aus der Beschußfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 27. August 1996

- Der Rücktritt der Herren François Mesenburg, Carlo Schlesser und Toni Baumann wird angenommen.

Für beglaubigten Auszug ESO FINANCING HOLDING S.A. Société Anonyme

Unterschrift

Unterschrift

Verwalter

Verwalter

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06923/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# E.I.E.C. S.A., EMESCO INDUSTRIAL EQUITY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 24.694.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour E.I.E.C. S.A.

EMESCO INDUSTRIAL EQUITY COMPANY

KREDIETRUST

Signature Signature

(06916/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## E.I.E.C. S.A., EMESCO INDUSTRIAL EQUITY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 24.694.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 2 juillet 1996

- Le mandat d'administrateur de Messieurs Richard Butler, Lars Stigemar, Kurt Rudolf, Heinz Thanheiser, Stephen Dawson et Bernd Moeller-Berghoff, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 4 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.
- Le mandat de commissaire aux comptes de ARTHUR ANDERSEN & CO. est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 1 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997.

Extrait certifié sincère et conforme Pour E.I.E.C. S.A. EMESCO INDUSTRIAL EQUITY COMPANY KREDIETRUST

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06917/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### ETS RODERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3815 Schifflange, 6, rue Belle-Vue. R. C. Luxembourg B 49.021.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée ETS RODERES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 88, rue de la Semois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 49.021, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 29 du 19 janvier 1995.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Roger Roderes, commerçant, demeurant à L-3862 Schifflange, 57, cité Op Soltgen.
- 2.- Monsieur Roland Zanotelli, commerçant, demeurant à L-3870 Schifflange, 117, cité Paerchen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

#### Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg-Ville à Schifflange et de modifier en conséquence l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le siège social est établi à Schifflange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-3815 Schifflange, 6, rue Belle-Vue.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Roderes, R. Zanotelli, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1997, vol. 825, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 février 1997.

J. Elvinger.

(06926/211/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# ESPIRITO SANTO BP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 23.930.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour ESPIRITO SANTO BP INVEST S.A.

**KREDIETRUST** 

Signature

Signature

(06924/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# ESPIRITO SANTO BP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 23.930.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire reportée du 12 novembre 1996

- La cooptation de Monsieur Manuel Fernando Moniz Galvao Espirito Santo Silva, banquier, Londres, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Antonio Pinheiro Espirito Santo Silva, décédé, est ratifiée.

> Certifié sincère et conforme Pour ESPIRITO SANTO BP INVEST S.A. **KREDIETRUST**

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06925/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## FIGECO, SOCIETE FINANCIERE DE GERANCE ET PLACEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 5.517.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 30 avril 1996

- Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch, et Monsieur Guy Lammar, employé privé, Itzig, sont nommés en tant que nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs François-Marc Lanners et Germain Menager, démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Extrait certifié sincère et conforme FIGECO, SOCIETE FINANCIERE DE GERANCE ET PLACEMENT Signature Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06947/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### **EURHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 37.325.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 15 mai 1996 appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1995

## AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1995 sur l'exercice en cours.

Renouvellement du mandat de deux Administrateurs

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Christel Henon, avocate, demeurant à Luxembourg, et de Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à Bettange-sur-Mess. Leur mandat, d'une durée de 6 (six) ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Nomination d'un nouvel Administrateur

L'Assemblée Générale a décidé de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian Hess et de nommer en son remplacement avec effet immédiat Madame Marcelle Clemens, sans profession particulière, demeurant à Remich. Son mandat d'une durée de 6 (six) ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Albertine Fischer, Comptable, demeurant à Dippach. Son mandat, d'une durée de 6 (six) ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 15 mai 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06927/720/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## EURILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 28.262.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 1997, Monsieur Jacques Drijard, directeur général adjoint de PARFINANCE, F-Neuilly-sur-Seine, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Arnaud Vial, démissionnaire.

Conformément à l'article 5 des statuts, à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'autorisation de la même assemblée, le conseil d'administration du même jour a décidé, à l'unanimité des voix, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à Monsieur Jacques Drijard, administrateur-délégué, qui, par sa seule signature, peut engager valablement la société.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour EURILUX S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

5. vvallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06928/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## EVEREST FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 52.098.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour EVEREST FUND KREDIETRUST

Signature

J. Vanden Bussche Premier Fondé de pouvoir

(06932/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### EVEREST FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 52.098.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 30 September 1996

- No dividend will be paid for the financial year ended 30 June 1996;
- Messrs Iqbal G. Mamdani, S. Krishnan, Ahmed Bin Saif Al Rawahi, Najeeb H.M. Al-Saleh and Nico Schaeffer are reelected as Directors for the ensuing year;
- Mr Ibrahim Sharif Al Sayed is elected as a new Director for the Company for a term of one year, ending at the Annual General Meeting of 1997.

Certified true extract For EVEREST FUND KREDIETRUST

Signature

J. Vanden Bussche Premier Fondé de bouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06933/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# EUROPE BUILDING INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.463.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Le domiciliataire

(06929/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Höhenhof/Niederanven. R. C. Luxembourg B 25.419.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

## 1.- EURO HOTELS INTERNATIONAL LTD,

une société de droit des Bermudes, avec siège social à Hamilton/Bermudes,

représentée aux fins de présentes par Monsieur Lars Nilsson, hotel investor,

demeurant à Helsingborg/Suède,

aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Kiel/Allemagne, le 29 janvier 1997, ci-annexée.

ci-annexee, détenant soixante-quatorze mille huit cent quarante-deux parts sociales de la société dont question ci-après

74.842

## 2.- VÄLLISTE HÖGFJÄLLSHOTELL AB,

une société de droit suédois, avec siège social à Helsingborg/Suède,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Lars Nilsson, administrateur de sociétés, préqualifié,

pouvant engager ladite société sous sa seule signature,

de mille (1.000,-) francs chacune, représentant le capital social de soixante-quinze millions huit cent quarante-deux mille (75.842.000,-) francs,

de EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., avec siège social à Höhenhof/Niederanven, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 25.419.

Lesquels associés, représentés comme préindiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- 1.- Les associés conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.
- 2.- Les associés décident de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'établissements de l'industrie hôtelière, la gérance et l'exploitation d'hôtels-restaurants, débits de boissons, l'achat, la vente et la mise en valeur de tous immeubles se rapportant à l'objet social.

La société pourra faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Elle pourra prêter des fonds aux sociétés liées à elle.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs environ.

Dont acte, fait et passé à Höhenhof/Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, représentés comme préindiqué, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: L. Nilsson, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 96S, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

R. Neuman.

(06935/226/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Höhenhof/Niederanven.

R. C. Luxembourg B 25.419.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

(06936/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# **EXCLUSIVE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 36.123.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 288 du 26 juillet 1991

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 17 janvier 1997 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à Monsieur Thierry Kraeminger de sa fonction de commissaire aux comptes de la société en date du 20 novembre 1996 et décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.
- Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant à F-Metz, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Monsieur Lionel Capiaux terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 janvier 1997.

Pour la société EXCLUSIVE FINANCE S.A. FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06934/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# EUROPEAN MULTI INDEX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.790.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour EUROPEAN MULTI INDEX FUND

J.-P. Thomas

Directeur général

(06930/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### EUROPEAN MULTI INDEX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 33.790.

\_\_

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 17 January 1997

\* The following dividends are declared:

- BELGIUM INDEX PLUS	BEF	226	per share class A
- FRANCE INDEX PLUS	FRF	5	per share class A
- UK INDEX PLUS	GBP	3,38	per share class A
- GERMANY INDEX PLUS	DEM	1,07	per share class A
- SPAIN INDEX PLUS	ESP	227	per share class A
- NETHERLANDS INDEX PLUS	NLG	8,33	per share class A
- ITALY INDEX PLUS	ITL	2.050	per share class A

these dividends are payable on or after 3 February 1997 to shareholders on record on 17 January 1997 against surrender of coupon N° 6 for BELGIUM INDEX PLUS, FRANCE INDEX PLUS, UK INDEX PLUS, GERMANY INDEX PLUS, – and SPAIN INDEX PLUS, coupon No. 4 for NETHERLANDS INDEX PLUS and coupon N° 3 for ITALY INDEX PLUS, ex-dividend date being 20 January 1997;

\* the co-option of Mr Stefan Duchateau as a Director of the SICAV, resolved on 8 March 1996, in replacement of Mr Jan Verhaeghe, who has resigned, be ratified.

Certified true extract
For EUROPEAN MULTI INDEX FUND
J.-P. Thomas
General Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06931/526/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### FAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour FAB, S.à r.l. FIDUCIAIRE STEICHEN Signature

(06938/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### FAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour FAB, S.à r.l. FIDUCIAIRE STEICHEN Signature

(06939/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# FAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour FAB, S.à r.l. FIDUCIAIRE STEICHEN Signature

(06940/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### FAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour FAB, S.à r.l. FIDUCIAIRE STEICHEN Signature

(06941/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# EXPANSIA EUROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 47.949.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 férier 1997, vol. 489, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ..... LUF (45.363,-)

Luxembourg, le 11 février 1997.

Signature.

(06937/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## FB CHAUSSURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2501 Luxembourg, 25, route de Strasbourg. R. C. Luxembourg B 46.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 20 janvier 1997, vol. 499, fol. 21, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour la société FB CHAUSSURES, S.à r.ll. FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(06942/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## FIDUCIAIRE DU VAL FLEURI, Société à responsabilité limitée. Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 49.791.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Signature.

(06946/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### FIBETO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 32.267.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1996

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme FIBETO S.A. (en liquidation) A. Scholtes Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06944/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

### FIBETO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 32.267.

## DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1996

- 1. La liquidation de la société FIBETO S.A. est clôturée.
- 2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leur mandat.
- 3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse: 11, rue Aldringen, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans.

Extrait certifié sincère et conforme Pour FIBETO S.A. A. Scholtes Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06945/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## F.IN.CO, S.à r.I., FINANCIAL INTERNATIONAL COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.548.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 20 décembre 1996 que:

- 1) Le siège social de la société est transféré au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg,
- 2) Sont appelés aux fonctions de gérants de la société:
- M. Rémy Meneguz, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg
- M. Raffaele Gentile, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg pour une période indéterminée,

en remplacement de Messieurs Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg et Edward Bruin, employé privé, demeurant à Ehlange-sur-Mess.

3) Décharge est donnée aux gérants sortants de la société pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 489, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06950/058/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

# FINANZPLAN INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6841 Machtum, 13, rue de l'Eglise.

Auszug aus den Beschlüssen der Ordentlichen Generalversammlung vom 5. April 1996

Am fünften April neunzehnhundertsechsundneunzig um elf Uhr haben sich die Aktionäre der Kapitalgesellschaft FINANZPLAN INTERNATIONAL S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft in Machtum versammelt.

Folgende Beschlüsse wurden gefasst:

Verwendung des Nettogewinns

Die Aktionäre stellen mit Zufriedenheit den Gewinn von 1.384.409 LUF (Vorjahr: 3.186.055 LUF) des vergangenen Geschäftsjahres fest und beschliessen einstimmig, den gesamten Gewinn auf das jetzige Geschäftsjahr vorzutragen.

Wahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars

Die Aktionäre bestätigen einstimmig folgende Verwaltungsratmitglieder für die Dauer eines Jahres:

- 1. Herrn Detlef Kraus, Obertshausen (D)
- 2. Herrn Jean Zeimet, Luxemburg
- 3. Herrn Adrian de Feijter, Luxemburg.

Zum Kommissar für die Dauer eines Jahres wird die Firma FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., mit Sitz in Luxemburg, 11, avenue de la Liberté, gewählt.

Luxemburg, den 5. April 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06952/720/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## FINANCIERE V.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 44.377.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 6, a été déposé au

registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

FINANCIERE V.P.I.

Signature

Signature Administrateur

Administrateur Adm (06951/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

#### FIMIM CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 38.886.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1997.

FIMIM CO. S.A.

Signature Administrateur Signature

Administrateur

(06953/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## FLAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 52.431.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 7 juin 1996 appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1995

#### AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1995 sur l'exercice en cours.

Nomination d'un nouvel Administrateur

Monsieur Christian Hess a été révoqué de ses fonctions d'Administrateur de la société FLAMAR S.A. et ce, avec effet immédiat.

Madame Marcelle Clemens, sans profession particulière, demeurant à Remich, a été nommée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur révoqué et ce, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 7 juin 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 489, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06955/720/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

## GREAT EASTERN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 11.147.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 1996, la décision des administrateurs du 2 mai 1995 de coopter Madame Romaine Lazzarin-Fautsch au conseil d'administration, a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour GREAT EASTERN HOLDINGS S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06958/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1997.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg